

Après avoir modifié le consentement, le contenu du dossier de cancérologie est dorénavant de nouveau accessible.

3. LEXIQUE des différents icônes

Ci-joint la signification des différentes icônes que vous êtes susceptibles de rencontrer dans la colonne « action » en face du nom du patient recherché dans le service RCP. En effet, ce sont ces icônes qui vous indiquent l'état du dossier (ouvert, expiré, non existant) ainsi que vos droits d'accès.

A – Vous n'avez pas accès au dossier du patient

Dans le cas où la colonne « **action** » est vide, cela signifie que vous **n'êtes pas dans les droits d'accès** du dossier du patient. Vous ne pouvez pas accéder aux fiches RCP dont l'icône est un cadenas :



(la coche verte indique que la fiche est validée).

Vous pouvez déplacer votre souris sur cette icône. Une info-bulle précise le réseau à l'origine du dossier. Vous pouvez prendre contact avec ce réseau pour demander au médecin coordinateur 3C de vous ajouter dans les droits d'accès (coordonnées des réseaux sur le site internet d'OncoBretagne,

<http://www.oncobretagne.fr>

dans la partie Réseaux et Tumorothèque\Réseaux de cancérologie)

.../...

B – le dossier de cancérologie n'est pas ouvert

Lorsque dans la colonne « **action** » figure l'icône



suivant : cela signifie que vous devez créer le dossier de cancérologie. En effet, si vous déplacez votre souris sur cette icône, une info-bulle apparaît « **Créer le dossier de cancérologie** ».

C – le dossier de cancérologie est ouvert et vous êtes dans les droits d'accès

Lorsque dans la colonne « **action** » figurent les



icônes suivants : , l'icône signifie d'une part que le dossier de cancérologie est ouvert et que vous pouvez « **consulter le dossier de cancérologie** » du patient,



l'icône signifie d'autre part que vous pouvez « **créer une nouvelle fiche** » RCP pour ce patient.

D – le dossier de cancérologie est ouvert mais le consentement est expiré

Lorsque dans la colonne « **action** » figure l'icône



suivante : cela signifie que le dossier de cancérologie est ouvert, que vous êtes bien dans les droits d'accès mais que le consentement est expiré. Il faut alors, comme détaillé précédemment, « **modifier le consentement** ».

Mise à jour le 01.08.2016

Retrouvez tous les aide-mémoires et les supports de formation dans les outils DCC sur le site du réseau Oncobretagne www.oncobretagne.fr, dans la rubrique « DCC/DMP » puis « Outils DCC »



REOUVERTURE D'UN DCC DONT LE CONSENTEMENT EST EXPIRE



RAPPEL

Depuis le 15 juin 2010, la création d'un dossier de cancérologie sur la plateforme télésanté Bretagne nécessite la saisie d'un consentement. Dans ce consentement figurent les personnes intervenant dans la prise en charge du patient (médecins et assistantes).

Le médecin demandeur du passage du dossier du patient en RCP dispose d'un mois pour obtenir le consentement écrit et signé du patient. Passé ce délai, le dossier devient inaccessible et seules les personnes étant dans le consentement peuvent le modifier pour autoriser un nouvel accès au dossier.

Vous devrez alors modifier le consentement ainsi que sa date de fin de validité pour avoir un nouvel accès à ce dossier.

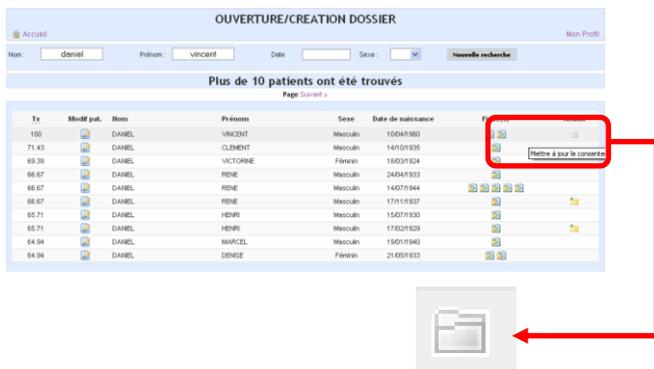
.../...

1. Comment repérer un dossier dont le consentement est expiré mais pour lequel j'ai les droits d'accès ?

Dans la page d'accueil de la plateforme, allez dans le service « RCP ».

Il faut alors rechercher le patient que l'on souhaite inscrire en RCP.

Après avoir recherché le patient en question, une icône grise  située dans la colonne « action » vous signifie que vous êtes dans les droits d'accès mais que vous devez modifier le consentement pour rendre de nouveau accessible ce dossier :



Tx	Modif pat.	Nom	Prénoms	Sexe	Date de naissance	action
100		DANIEL	VINCENT	Masculin	10/04/1960	
71.43		DANIEL	CLEMENT	Masculin	14/01/1935	
69.39		DANIEL	VICTORIE	Féminin	18/03/1924	
66.67		DANIEL	RENE	Masculin	24/04/1933	
66.67		DANIEL	RENE	Masculin	14/07/1944	
66.67		DANIEL	RENE	Masculin	17/11/1937	
65.71		DANIEL	HENRI	Masculin	15/07/1930	
64.94		DANIEL	MARCEL	Masculin	17/02/1929	
64.94		DANIEL	MARCEL	Masculin	19/01/1940	
64.94		DANIEL	DENISE	Féminin	21/05/1933	

Il vous suffit alors de cliquer sur cette icône grise « **Mette à jour le consentement** ». Vous serez alors directement dirigé dans le consentement du dossier de cancérologie du patient.

.../...

2. Modification du consentement

Après avoir cliqué sur l'icône, vous arrivez sur la page suivante :



Vous arrivez directement dans le consentement du dossier de cancérologie du patient.

Cliquer sur l'icône  Modifier le consentement

La page suivante s'affiche :



.../...

A – Valider le consentement

✎ Pour modifier le consentement, il faut tout d'abord **cocher la case** située à côté de la phrase suivante « **J'ai bien informé le patient et obtenu son consentement express écrit** » :

J'ai bien informé le patient et obtenu son consentement express écrit :



En effet, bien que l'on n'ait pas récupéré le consentement signé du patient, la modification du consentement engendre automatiquement sa validation, il n'est pas possible de modifier seulement la date de fin de validité.

B – Modifier la date de fin de validité du consentement

✎ Après avoir coché cette case, il est alors possible de modifier la date de fin de validité : indiquer la date suivante : **31.12.2010** en cliquant sur le petit



✎ De plus, il faut rajouter un commentaire nous indiquant que ce dossier n'est toutefois pas valide car le consentement patient n'a pas été récupéré.

Le commentaire qui devra être rajouté est le suivant : « **Ré-ouverture provisoire en attendant les consignes nationales du recueil du consentement patient (ASIP)** »

✎ Puis cliquer sur « **Enregistrer** » afin que la modification du consentement soit prise en compte.

.../...